



indemnisation suite chantier de construction

Par **iem**, le **29/08/2025 à 11:48**

Bonjour

j'ai engagé des frais d'avocat pour exposer les dégâts causés par la construction d'un immeuble à côté de chez moi

l'expert nommé par le tribunal lors des travaux a dans son rapport :

mentionner les réparations à faire et valider la cohérence du devis présenté : comment faire pour obtenir réalisation et remboursement des travaux ?

puis il a mentionné les frais d'avocat que j'ai engagé en écrivant que le juge du fond saisi pourrait en tenir compte ; je ne comprends pas cette phrase et ce qu'il faut faire

Cordialement

Par **Lingénu**, le **29/08/2025 à 13:21**

Bonjour,

Votre but est d'être indemnisé par le constructeur de l'immeuble voisin. Ce qu'il vous reste à faire dépend de ce que vous avez déjà demandé, ce que vous ne précisez pas.

L'expert sort de son rôle en parlant de vos frais d'avocat.

Si, finalement le tribunal vous donne raison, il devrait vous accorder une indemnité au titre de l'article 700 du code de procédure civile destinée à faire prendre en charge tout ou partie de vos frais d'avocat par votre adversaire, à condition que vous l'ayez demandé.

Par **Yapasdequoi**, le **29/08/2025 à 21:42**

Bonjour,

Puisque vous avez un avocat, il doit vous expliquer la suite de cette procédure et vous conseiller sur vos démarches.